



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 06-2063-3 **Numéro de version:** 12.07  
**Date de révision:** 08/01/2018 **Annule et remplace la version du :** 18/07/2016

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616

#### Numéros d'identification de produit

FI-3000-0021-8	FI-3000-0023-4	FI-3000-0024-2	FI-3000-0028-3	FI-3000-0029-1
FI-3000-0030-9	FI-3000-0032-5	FI-3000-0033-3		
7000077196	7000077197	7000033365	7000077200	7000077201
7000077202	7000077203	7000077204		

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334  
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

### Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation) SGH08 (Danger pour la santé) |

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	202-966-0	< 0,2

### MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P284A	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

Contient 24% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## 2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Polymère uréthane	68130-40-5			30 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	293-728-5		10 - 24	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9		10 - 22	Substance avec une limite d'exposition
Kaolin, calciné	92704-41-1	296-473-8		7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Toluène	108-88-3	203-625-9		< 3	Liq. inflam. 2, H225; Tox.aspiration 1, H304; Irr. de la peau 2, H315; Repr. 2, H361d; STOT SE 3, H336; STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412 Irr. des yeux 2, H319
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8		< 2	Tox.aspiration 1, H304 Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	200-741-1		0,1 - 1	Substance non classée comme dangereuse
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	219-784-2		< 0,2	Lésions oculaires 1, H318
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	202-966-0		< 0,2	Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373 - Nota 2,C
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	211-670-0		< 0,05	Tox. aigüe 2, H330; Tox. aigüe 3, H301; Tox. aigüe 4, H312; Corr. cutanée 1B, H314; Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; Aquatique aigüe 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Pour usage professionnel/industriel uniquement. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Tenir à l'écart de métaux réactifs (ex. : aluminium, zinc) afin d'éviter la formation d'hydrogène Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m3 (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m3 (0.02 ppm)	Substance classée cancérigène de catégorie 2. Risque d'allergie respiratoire
Toluène	108-88-3	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 76.8 mg/m3 (20 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 384 mg/m3 (100 ppm).	Suspecté reprotoxique pour l'homme. Risque de pénétration percutanée.
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)  
VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

**Valeurs limites biologiques**

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	EOS	2500 mg/g	
Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	LFH	2500 mg/g	

Toluène 108-88- IBE France Toluène Sang EOS 1 mg/l  
3

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)

EOS : En fin de poste

LFH : Les quatre dernières heures du poste

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Néoprène	0.5	> 8 heures
Caoutchouc nitrile.	0.35	> 8 heures
Polymère laminé	>0.30	> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en Néoprène.

Tablier en Nitrile

Tablier - polymère stratifié

#### Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Etat physique:</b>	Solide
<b>Aspect physique spécifique:</b>	Pâte
<b>Apparence/odeur:</b>	noir. Légère odeur.
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	110 °C
<b>Point de fusion:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non classifié
<b>Dangers d'explosion:</b>	Non classifié
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non classifié
<b>Point d'éclair:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	450 °C
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	1 % en volume
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	8 % en volume
<b>Pression de vapeur</b>	2 900 Pa
<b>Densité relative</b>	1,17 - 1,27 [ @ 20 °C ] [Réf. Standard :Eau = 1]
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité de vapeur</b>	4 [Réf. Standard :Air=1]
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Viscosité</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité</b>	1,2 g/cm <sup>3</sup> [ @ 20 °C ]

### 9.2. Autres informations:

<b>Composés Organiques Volatils</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Masse moléculaire:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Teneur en matières volatiles:</b>	3,75 %

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Conditions de température et de cisaillement élevées.  
étincelles et / ou flammes

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Amines  
Alcools  
Eau  
Métaux réactives  
Accélérateurs.  
Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.  
Métaux alcalins  
Agents réducteurs  
Acides forts  
Agents oxydants forts.  
Bases fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Isocyanates	Non spécifié
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié
Cyanure d'hydrogène	Non spécifié
Vapeurs ou gaz irritants	Non spécifié
Oxydes d'azote.	Non spécifié

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

##### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

##### **Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### **Contact avec la peau:**

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### **Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

##### **Ingestion:**

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale,



troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Une exposition prolongée ou répétée par l'ingestion peut causer :

Effets oculaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonance dans les oreilles. Effets olfactifs : les symptômes peuvent inclure une capacité décroissante à détecter les odeurs et/ou une perte complète de l'odorat. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Cancérogénicité:**

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

**Information complémentaire:**

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Dermale	Rat	LD50 > 1 055 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Rat	LD50 > 15 825 mg/kg
Noir de carbone	Dermale	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Dermale		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Toluène	Dermale	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Toluène-4-sulfonamide	Dermale		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Toluène-4-sulfonamide	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Dermale	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Inhalation - Poussières/	Rat	LC50 > 5,3 mg/l

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

	Brouillards (4 heures)		
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 7 010 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Homme et animal	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Toluène-4-sulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Toluène-4-sulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Corrosif
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Irritant sévère

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non-classifié
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Humain	Sensibilisant

**Mutagenicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In vitro	Non mutagène
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vivo	Non mutagène
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Dermale	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Toluène	Dermale	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Dermale	Souris	Non-cancérogène
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Toxicité pour la reproduction**
**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/day	pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène-4-sulfonamide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 000 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	pendant l'organogénèse

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain et animal	NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	classification officielle	NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Foie   rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 490 mg/kg/day	90 jours
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	système auditif   Système nerveux   des yeux   Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur   Foie   rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrinien	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système	Non-classifié	Souris	NOAEL Non	20 jours

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

		immunitaire			disponible	
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique   système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie   rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiple espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/day	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/day	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/day	4 semaines
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Coeur   Système endocrine   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système hématopoïétique   Foie   système immunitaire   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	28 jours
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

**Danger par aspiration**

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère uréthane	68130-40-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour			

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

			la classification			
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kaolin, calciné	92704-41-1	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Poissons - autres	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	expérimental	40 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	puce d'eau	expérimental	7 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,74 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	puce d'eau	Estimé	48 heures	Niveau d'effet 50%	1,4 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	2 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	0,48 mg/l
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	210 mg/l
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	170 mg/l
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	7,7 mg/l
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	49 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Carpe commune	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	55 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]t	2530-83-8	Autres crustacées	expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	324 mg/l

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

riméthoxysilane						
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	350 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>=100 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	130 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	puce d'eau	expérimental	24 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,84 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Algues	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	0,043 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	expérimental	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	1,8 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,015 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	68130-40-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	49 % en poids	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 % en poids	
Toluène	108-88-3	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	86 % en poids	OCDE 301D
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	37 % en poids	Autres méthodes
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	Autres méthodes

**3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616**

Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	<2 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	5.5 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	68130-40-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	expérimental BCF-Carp	36 jours	Facteur de bioaccumulation	56-212	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	Autres méthodes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène-4-sulfonamide	70-55-3	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.6	Autres méthodes
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	expérimental BCF-Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	Autres méthodes
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.6. Autres effets néfastes:**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**



**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

FI-3000-0021-8, FI-3000-0023-4, FI-3000-0024-2, FI-3000-0028-3,  
FI-3000-0029-1, FI-3000-0030-9, FI-3000-0032-5, FI-3000-0033-3

Non réglementé pour le transport

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Cancérogénicité**

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

**Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**Tableau des maladies professionnelles**

4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz,

62	crystalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

## 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Raison de la révision:

Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été ajoutée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :  
- L'information a été modifiée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 9 : Viscosité - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 15 : Tableau des maladies professionnelles. - L'information a été modifiée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.  
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**